



Gymnases

UNE TAXE D'ÉTUDE CACHÉE?

Le SSP-Enseignement a récemment interpellé le DFJC sur les politiques des directions de gymnases concernant les photocopies et photocopiés de cours distribués par les enseignant-e-s à leurs élèves (voir la lettre sur notre site).

Ce sujet, qui pourrait paraître anecdotique, pose en réalité des questions essentielles.

D'une part, il met en évidence des pratiques inacceptables de contrôles, de limitations et de mises sous pression des enseignant-e-s. En effet, dans la majorité des gymnases vaudois, un code a été attribué à chaque enseignant-e pour son usage des photocopieuses. Cette pratique n'était, à l'origine, pas autre chose qu'une simple autorisation de faire des photocopies sur les machines de l'établissement. Or, aujourd'hui, le code personnel est devenu un instrument utilisé par certaines directions pour suivre et contrôler le nombre de photocopies effectuées par chacun-e durant l'année et, cas échéant, stigmatiser les récalcitrant-e-s.

D'autre part, ce sujet renvoie à la notion même de service public. Le SSP-Enseignement estime en effet que le coût des photocopies ne doit pas être facturé aux élèves.

À cela s'ajoute d'ailleurs que la pression effectuée sur les enseignant-e-s incite certain-e-s d'entre elles et eux à transmettre leurs cours via un classeur "educanet", impliquant de facto des coûts d'impression et de papier pour l'élève (sans oublier la nécessité de posséder une imprimante). Les élèves s'acquittent déjà d'une finance d'inscription et nous sommes d'avis que notre école, fût-elle post-obligatoire, doit pouvoir exercer pleinement sa mission de service public, notamment en favorisant l'accès à chacun-e, quelle que soit sa situation sociale. Or les coûts déjà pris en charge par les élèves ou leurs parents durant une année de gymnase sont importants (livres, matériel scolaire, semaine spéciale, activités culturelles diverses, voyage d'études etc. ...). Y ajouter le coût des photocopies est un élément d'inégalité sociale supplémentaire.

Le SSP-Enseignement a demandé au DFJC de clarifier sa position sur ces questions. Nous avons également demandé la suppression de toute limite, contraignante ou indicative, donnée aux enseignant-e-s pour effectuer des photocopies de leurs cours ainsi que la disparition des codes personnels.

De plus, nous avons demandé la suppression de toute taxe supplémentaire cachée pour les élèves, ce qui suppose la gratuité des photocopies nécessaires aux élèves pour suivre un cours. La chasse aux petites économies ne peut pas être un mode de gestion des contenus transmis d'enseignant-e-s à élèves.

Pour l'égalité - Contre les discriminations !

TOU·TE·S À BERNE LE 22 SEPTEMBRE

Malgré la Constitution et la Loi sur l'égalité, les femmes gagnent en moyenne près de 20% de moins que les hommes pour un plein temps. A la retraite, elles touchent des rentes inférieures de 37%. La discrimination salariale, c'est un vol de 10 milliards de francs par année !

Et pourtant la majorité du Conseil des Etats a refusé un projet minimaliste de contrôle des salaires. C'en est trop! L'égalité salariale n'est pas un cadeau fait aux femmes, mais un mandat constitutionnel.

Il faut des contrôles systématiques et efficaces des salaires, des corrections obligatoires en cas de discrimination et des sanctions en cas d'infraction.

L'inégalité salariale, c'est aussi une moindre valorisation des métiers féminins dans les soins, l'éducation, le social... Il faut casser les préjugés !

Les collectivités publiques ont réduit leurs budgets et leurs prestations. Mais les besoins des êtres humains restent. Ce que l'Etat ne fait plus est assumé par les familles et les proches aidant-e-s, dont deux tiers sont des femmes. Il faut reconnaître ce travail et le partager. Mais surtout, il faut renforcer les services publics.

L'égalité c'est aussi vivre sans la peur d'être agressée, travailler sans la crainte d'être harcelée, revenir de congé maternité sans l'inquiétude d'être licenciée, avoir le temps de s'occuper de ses proches sans renoncer à sa vie professionnelle.

Devant les tribunaux, les plaintes pour inégalité de salaire sont rejetées à 76%, celles pour harcèlement sexuel à 83%. Face à ce constat, nous ne pouvons rester les bras croisés. Il faut nous mobiliser toutes ensemble avec les hommes solidaires.

C'est pourquoi nous vous invitons toutes et tous à participer à la manifestation nationale du 22 septembre à Berne. Mais cette année, il sera nécessaire d'aller plus loin encore. C'est pourquoi une grève féministe le 14 juin 2019 est en préparation. Si vous êtes intéressée à rejoindre le mouvement, prenez contact avec le SSP.

MANIF - 22 SEPTEMBRE
BERNE - SCHÜTZENMATTE - 13H30

TRAIN SPÉCIAL GRATUIT
ALLER: 13H30 DE GENÈVE - ARRÊTS À NYON,
MORGES, LAUSANNE ET FRIBOURG.
RETOUR: 17H05 DE BERNE.

BUS DANS LES AUTRES RÉGIONS
RENSEIGNEMENTS: WWW.SSP-VPOD.CH
